

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-39, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

M. Allmand, appuyé par M. Foster, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang (Saskatoon-Humboldt), appuyé par M. Côté (Longueuil),—Que le Bill C-239, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Gillespie et Schumacher en remplacement de MM. Howard (Okanagan Boundary) et Ritchie sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Stafford, Foster et Tétrault en remplacement de MM. Anderson, Deakon et Beaudoin sur la liste des membres du comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gilbert, Langlois, Major et Marceau en remplacement de M^{me} MacInnis, de MM. Lachance, Portelance et Beaudoin sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Buchanan, Gendron, Foster et Orange en remplacement de MM. Badanai, Reid, Cullen et McBride sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Deakon en remplacement de M. Sullivan sur la liste des membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Hopkins, Loiseau, Marchand (Kamloops-Cariboo), Hales et McNulty en remplacement de MM. Caccia, Perreault, Cullen, Muir et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Comtois, Lessard (LaSalle), et LeBlanc (Rimouski) en remplacement de MM. Lefebvre, Roy (Laval) et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

M. Foster en remplacement de M. O'Connell sur la liste des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Deakon en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du comité permanent des pêches et des forêts.

M. Gendron en remplacement de M. Badanai sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Korchinski et Alkenbrack en remplacement de MM. Downey et La Salle sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. St. Pierre en remplacement de M. Haidasz sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Stafford en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Buchanan et Gendron en remplacement de MM. Badanai et Reid sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Whelan en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Munro, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport annuel (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les soins médicaux, pour l'année financière terminée le 31 mars 1970, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre 64, Statuts du Canada, 1966. (Document parlementaire n° 283-1/298.)

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.